

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DU 14 MARS 1894.

Projet de Loi relatif à la formation des listes des électeurs pour les Chambres législatives.

(Voir les n^{os} 3 (errata), 5 (errata), 11, 13, 16, 19, 22, 24, 26, 29, 40, 43, 44, 49, 52, 55, 57, 58, 59, 60, 64, 66, 67, 68, 69, 73, 75, 76, 77, 80, 84, 89 et 90, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 17, 18 (1 annexe), 22, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41 et 43, même session, du Sénat.)

AMENDEMENTS

présentés par le Gouvernement.

- ART. 8. — Remplacer *septembre* par *juillet* dans le premier membre de phrase.
- ART. 19. — Remplacer *septembre* par *juillet*.
- ART. 50. — Remplacer le dernier alinéa par le paragraphe suivant :
« *Le 28 novembre, ils leur transmettent un état analogue pour les décisions rendues depuis le 15.* » .
- ART. 54. — Remplacer *août* par *juin* et *septembre* par *juillet*.
- ART. 55. — Remplacer *septembre* par *juillet* et *octobre* par *août*.
- ART. 64. — Au litt. D, remplacer *septembre* par *juillet* dans le premier membre de phrase.
- ART. 66. — Au litt. C, remplacer *31 janvier* par *30 novembre* et au litt. D remplacer *septembre* par *juillet*.
- ART. 68. — Remplacer *septembre* par *juillet*.
- ART. 69. — Remplacer *octobre* par *août*, *novembre* par *septembre* et *mars* par *janvier*.
- ART. 70. — Remplacer *décembre* par *octobre*.
- ART. 73. — Remplacer *décembre* par *octobre*.
- ART. 74. — Remplacer *décembre* par *octobre* et *janvier* par *novembre*.
- ART. 77. — Remplacer *31 janvier* par *30 novembre*.
- ART. 79. — Remplacer *octobre* par *août*.
- ART. 81. — Remplacer *31 janvier* par *30 novembre* et ajouter au dernier alinéa la phrase suivante :
« *Toutefois elles tiennent compte des modifications résultant des arrêts des Cours d'appel visés à l'art. 50. Ces arrêts sont respectivement joints aux dossiers des*

réclamations introduites conformément à l'art. 74 et peuvent être invoqués à l'appui de recours devant la Cour d'appel. »

- ART. 82. — Remplacer *février* par *décembre* et *mars* par *janvier*.
ART. 85. — Remplacer *octobre* par *août*.
ART. 86. — Remplacer *février* par *décembre*.
ART. 87. — Remplacer *février* par *décembre*.
ART. 88. — Remplacer *novembre* par *septembre*, *février* par *décembre* et *septembre* par *juillet*.
ART. 90. — Remplacer *décembre* par *octobre*.
ART. 92. — Remplacer 30 *avril* par 28 *février*.
ART. 93. — Remplacer 28 *février* par 31 *décembre* et ajouter au 6^e alinéa, après les mots « aux termes de l'article 75 » les mots :
« ainsi que les extraits des arrêts de la Cour d'appel visés à l'article 50. »
ART. 95. — Remplacer *mars* par *janvier* et 28 *février* par 31 *décembre*.
ART. 96. — Remplacer *mars* par *janvier*.
ART. 97. — Remplacer *mars* par *janvier* ; 28 *février* par 31 *décembre* ;
« 1^{er} au 15 *avril* » et « 16 au 30 *avril* », respectivement
par « 1^{er} au 14 *février* » et « 15 au 28 *février* ».
ART. 98. — Remplacer 15 et 28 *février* par 15 et 31 *décembre*, et remplacer *mars* par *janvier*.
ART. 101. — Remplacer *mai* par *mars*.
ART. 102. — Remplacer 30 *avril* par 28 *février*.
ART. 128. — Remplacer *septembre* par *juillet*.

J. DE BURLET.